



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 17852

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le Premier ministre la mémoire de la grande aviatrice Hélène Boucher, disparue à 26 ans, en 1934. Hélène Boucher constitue, pour les générations nouvelles, un exemple, comme l'a souligné l'Association des maires de France (avril 2003). Il lui demande les perspectives de l'action du Gouvernement tendant à s'associer aux initiatives actuelles mettant en valeur les qualités d'Hélène Boucher dans la mémoire collective des Français. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

Si le Gouvernement comprend le souci de l'honorable parlementaire de voir mises en valeur les qualités d'Hélène Boucher et s'il se félicite des initiatives prises à l'occasion du 70e anniversaire de sa disparition, il entend maintenir, en ce qui concerne spécifiquement les célébrations nationales, le principe retenu par le haut comité qui conseille le ministre de la culture et de la communication en ce domaine : les célébrations nationales ne concernent que des cinquantièmes ou des centièmes anniversaires et des multiples de ces chiffres ronds. Mais le maintien du souvenir de personnalités renommées passe aussi, s'agissant de combattants, par les actions qu'engage en permanence le ministère de la défense et, s'agissant de personnes s'étant illustrées particulièrement dans un domaine donné, par des actions recevant le soutien du ou des ministères appelés à s'occuper des domaines concernés. Il va de soi par ailleurs que les collectivités et les associations ont à jouer un rôle essentiel dans le travail de mémoire, en concertation avec le monde enseignant et en liaison avec les médias.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17852

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3597

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5597